

*La Maison-Dieu*, 195, 1993/3, 109-136

Monique BRULIN

## PRIER SELON L'INTENTION DE L'ÉGLISE

### UN DÉBAT AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE EN FRANCE

AU XVII<sup>e</sup> siècle en France, nombre d'écrits spirituels et de traités de la prière se situent dans un courant général de ce qu'on pourrait appeler « mentalisation de la religion ». Ce courant apparaît comme un fait de société appuyé par le cartésianisme et le rationalisme croissants soutenant le primat de la pensée. On en voit un aspect progressivement développé déjà au cours du XV<sup>e</sup> siècle, avec la *Devotio moderna*<sup>1</sup>, puis, au XVI<sup>e</sup> siècle, où quantité de confréries pratiquent divers « exercices spirituels » au cours de leurs réunions. « L'exercice de l'oraison » prend place parmi d'autres exercices dans les

---

1. Mouvement spirituel né aux Pays-Bas vers la fin du XIV<sup>e</sup> s., fondé par Gérard Groote (1340-1384). Pour celui-ci, la méditation est une *mentis exercitatio*, qui met en jeu la réflexion de l'esprit ou les représentations de son imagination. La prière naît de la méditation et s'épanouit en méditation. Voir l'article « Méditation », *Dictionnaire de spiritualité*, t. X, 1980, II : « Les Méthodes dans la spiritualité chrétienne », 1. La *Devotio moderna*, par Mathias GOOSSENS, col. 914-919. Voir aussi, l'article « Oraison » par Michel DUPUY, t. XI, 1982, col. 831-846.

usages et obligations de la vie religieuse et même en dehors d'elle.

Alors que des formules établies dans la liturgie, ou les prières de dévotion, procuraient aux fidèles un support pour s'entretenir avec Dieu, la diffusion d'une forme de prière dont chacun devait produire la teneur et les formulations, a rendu urgente la nécessité de proposer de nouvelles méthodes pour permettre au commun des fidèles d'accéder à cet « art de prier »<sup>2</sup>.

Comme le constate Henri Bremond<sup>3</sup>, les spirituels étaient cependant partagés sur les propositions à faire. Les uns, faisant entrer la prière dans le cadre de l'ascèse, considéraient la méditation discursive d'abord comme un exercice, préparé par un bref schéma et non par des formules « toutes faites ». D'autres, beaucoup plus nombreux, souhaitaient rendre accessible à tous l'exercice de la méditation quotidienne. Pour ce faire, ils proposaient des « applications » d'esprit ou des formules rédigées, que les fidèles pouvaient convertir en prières qui leur fussent vraiment propres.

La plupart des ouvrages publiés dans cette perspective vont tenter de préciser le lien qui peut exister entre l'oraison mentale et la prière vocale de l'Église. En effet, si la prière sans relâche est celle du cœur, elle ne saurait rester purement « mentale ». De même que la foi naît de « l'entendre », *fides ex auditu*, les « affections pieuses », c'est-à-dire, l'attachement à l'objet même de la foi, se transmettent au cœur par l'oreille.

En réaction contre ceux qui, sous l'influence de l'école rhéno-flamande, envisagent la vie spirituelle premièrement sous l'angle de l'expérience intérieure du divin, et qui vont prendre une attitude délibérément anti-intellectuelle, se développe un mouvement de « réfutation », qui se méfie de tout ce qui n'est pas raison, conscience, pensée.

2. Les efforts qui allaient être réalisés dans ce sens rejoignaient, d'ailleurs, un mouvement général d'alphabétisation et de promotion culturelle, favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

3. H. BREMOND, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. X, réédition Paris, Armand Colin, 1968, c. 1 et 7.

En particulier, il vise à prévenir des illusions de l'« oraison passive », lutte contre la superstition qui menace certaines formes de prière, et cherche à promouvoir un discours intelligible, une prière recevable, éthique, qui sait ce qu'elle dit et se laisse saisir par ce qu'elle dit. Pierre Nicole est un des premiers à rassembler ces principes en un traité.

### Le « traité de la prière » de Pierre Nicole <sup>4</sup>

Pierre Nicole (1625-1695) se situe dans la ligne salésienne et bérullienne, accordant une extrême importance au culte chrétien et au déploiement mystérique dans le culte des états du Christ auxquels le chrétien doit se conformer.

On peut estimer que les publications de Nicole sur la prière prennent leur source au sein de Port-Royal à propos des *Occupations intérieures* de la Mère Agnès (publiées en 1665) <sup>5</sup>. L'intellectualisme de la prière mentale qui caractérise cet ouvrage est critiqué par M. de Barcos (*Sentiments de l'abbé Philérème sur l'oraison mentale*, ... publiés en 1696), qui défend une prière affective, n'ayant point pour but de rendre l'âme savante, mais humble, simple et fidèle. « C'est Dieu qui prie en nous et non le fidèle qui nourrit sa propre prière <sup>6</sup>. »

Nicole répond par un texte que, sur le conseil de ses amis, il garde manuscrit. A la mort de Barcos (août 1678),

4. Pour plus de détails sur cette présentation de l'ouvrage de Nicole, nous renvoyons à notre thèse pour le doctorat en théologie : « La voix dans le culte chrétien au XVII<sup>e</sup> siècle en France : un champ théologique », Paris, Institut catholique, 1992 (dactylographiée), notamment chapitre III.

5. Voir sur ce point : Bernard CHÉDOZEAU, *Religion et morale chez Pierre Nicole (1650-1680)*, thèse dactylographiée pour le doctorat d'État ès-lettres, Paris-Sorbonne, 1975, deuxième partie, p. 141-146. Ainsi que, du même auteur, l'article « Nicole » du *Dictionnaire de spiritualité* (D.S.), t. XI, 1982, col. 312-314.

6. B. CHÉDOZEAU, *Religion et morale chez P. Nicole*, op. cit., p. 144-146.

il reprend cet écrit, se considérant délié de son engagement. Le *Traité de l'oraison* paraît ainsi en 1679. Dans le tome IV de son *Histoire littéraire du sentiment religieux*, H. Bremond reconnaît que cet ouvrage « est une façon de chef-d'œuvre. On ne le lit plus, et c'est grand dommage, car, pour tout ce qu'il renferme d'original, de supérieur, je ne sache pas qu'on l'ait remplacé <sup>7</sup> ». Nicole y développe une pensée et une méthode à l'encontre de

ces prétendus spirituels qui n'ont aucun soin de s'instruire par l'étude de la tradition des véritables règles de l'Église pour la conduite des âmes, qui supposent que l'oraison supplée tout et donne toutes sortes de lumières, qui prennent ce qui passe par leur imagination pour des vérités que Dieu leur révèle <sup>8</sup>...

Mais il souligne aussi un désordre situé à l'extrémité opposée qui est

de ne s'attacher qu'à la science, de ne songer qu'à se remplir la mémoire, de ne se mettre point en peine de faire passer la vérité de l'esprit dans le cœur et de regarder tout ce qui s'appelle union, spiritualité, onction, comme des imaginations creuses et des amusements d'esprits faibles <sup>9</sup>.

Quant au fondement de la prière chrétienne, c'est la foi. Tels sont les premiers mots de la préface de ce livre, reprise d'ailleurs intégralement dans l'édition corrigée et

7. H. BREMOND, *op. cit.*, t. IV, *La Conquête mystique. L'école de Port-Royal*, rééd. Armand Colin, 1967, c. 11, p. 478.

8. Préface du *Traité de l'oraison*, Paris, 1679, p. 21. Nicole fait remarquer dans cette préface qu'il n'a point voulu nommer les auteurs des maximes et des pratiques qu'il réfute, pour éviter toutes sortes de contestations.

9. *Id.*

augmentée par l'auteur, qui paraît en 1695 sous le titre *Traité de la prière*<sup>10</sup>.

Pour Nicole, la prière doit être comptée pour la première et la principale partie de la vocation de chaque chrétien<sup>11</sup>. La foi commande nos prières. Elle nous montre non seulement « les objets qu'il faut désirer, mais nous apprend aussi jusqu'à quel point il faut les désirer ». L'Église règle notre prière car

L'Église ayant non seulement toujours prié, mais ayant toujours prié publiquement et en commun dans un ordre réglé et avec des paroles précises, on apprend de ces prières communes qu'elles doivent être des prières particulières [...] et nos prières secrètes ne doivent être que la continuation de nos prières publiques.

Deux sortes d'abus éventuels sont évoqués en complément :

- « Se remplir l'esprit sans goûter du cœur » ;
- « Prendre tout ce qui passe par l'imagination pour des lumières divines<sup>12</sup> ».

L'auteur centre son propos sur l'oraison mentale ; toutefois, l'analyse qu'il en fait le conduit à mettre en évidence comme une potentialité, une certaine tension de celle-ci vers l'expression vocale. En particulier, avec l'importance accordée à la prière publique, donc vocale,

10. Nous avons choisi de travailler plutôt à partir de l'édition de 1695, sauf pour quelques passages propres à la première édition, pour deux raisons : elle tient compte de la réception et de l'intérêt des lecteurs. De plus, elle se situe à l'époque de la querelle quiétiste, qui est pour notre étude un lieu privilégié d'observation. Son plan a été remanié. L'auteur y insiste davantage sur les illusions que l'on peut entretenir en s'attribuant à tort les plus grands degrés de l'amour divin. Il précise sa formulation en certains points afin d'éviter tout reproche de quiétisme. Nous avons utilisé une édition de 1741 qui se trouve conforme à celle de 1695.

11. « Ainsi l'on doit dire qu'un Prince chrétien est un homme qui prie et qui gouverne un État, [...] qu'un artisan chrétien est un homme qui prie et qui travaille un métier, [...] qu'une mère de famille chrétienne est une femme qui prie et qui conduit une famille... », préface de l'édition de 1679, p. 13-14.

12. Préface, p. 20 à 23.

commune, réglée, formulaire. Mais également, avec le caractère central de la notion de « cœur » qui se révélera déterminant pour comprendre l'investissement de dévotion et qui suppose, en particulier, des moyens d'« excitation », « inflammation ».

### *En quoi consiste l'oraison ?*

Neuf « maximes », que Nicole estime conformes à l'esprit et aux maximes des anciens Pères, sont exposées dans le livre IV de la seconde partie de l'édition de 1695. Nous les citons presque intégralement pour garder la formulation et le vocabulaire de l'auteur<sup>13</sup>.

1. L'oraison ne consiste point en des pensées ni en des vues de Dieu, et de ses vérités secrètes ; c'est-à-dire, que ces vues séparées du mouvement du cœur ne sont point une véritable oraison<sup>14</sup>.
2. L'oraison consiste dans un gémissement ineffable formé par le Saint-Esprit dans le fond du cœur. Ce gémissement suppose le désir de la délivrance de quelques misères que nous ressentons, et de l'acquisition de quelques biens spirituels dont nous avons besoin.
3. Le Saint-Esprit pouvant former dans le fond du cœur des mouvements contraires aux pensées et aux motifs qu'on se propose par son propre esprit, il ne se faut pas lier absolument à une certaine méthode.
4. Le but de l'oraison n'est pas de s'occuper de Dieu, mais de s'en nourrir comme du pain unique de l'âme qu'on demande dans la prière, en se regardant devant Dieu comme mendiant : *omnes quando oramus mendicî Dei sumus*, dit saint Augustin.
5. La simple attention à Dieu séparée du désir et du gémissement du cœur n'est pas oraison et pour avoir Dieu

13. *Traité de la prière*, éd. de 1741, 2<sup>e</sup> partie, livre IV, c. 1, p. 254-256. C'est nous qui mettons en évidence certains termes clés.

14. Il ne s'agit pas pour l'auteur de rejeter de l'oraison toute pensée, mais de « réprimer la curiosité et la vanité qui sont recherchées dans la prière, des lumières et des connaissances qui n'ont pas pour but l'édification et la pratique de la vertu » (*id.*, p. 257).

véritablement présent il le faut posséder et le goûter par l'amour.

6. La vraie présence de Dieu est de regarder en tout ce que l'on fait la vérité et la justice, et de ne rien faire qui ne s'y rapporte, Dieu n'étant autre chose que vérité et justice et toute autre présence peut tromper [...].

7. La prière n'a point pour but de rendre l'âme savante et de lui apprendre à s'entretenir sur les mystères, mais de la rendre humble, simple et fidèle.

8. La lumière que les Saints demandent dans les prières est principalement le discernement du bien et du mal [...].

9. Tout ce qui n'est que lumière et connaissance n'est pas le don parfait dont il est parlé dans l'Écriture et auquel il faut s'attacher, les lumières même sont accompagnées de quelque danger et elles peuvent être données par justice aussi bien que par miséricorde.

Selon cette série de maximes, on observe que l'esprit permet de former des pensées sur Dieu et d'accéder à une connaissance intellectuelle. Mais ce n'est pas en cela que consiste l'oraison. *Elle advient, dans un véritable « mouvement » qui oriente le cœur vers Dieu et dont l'acteur principal se trouve être le Saint-Esprit.*

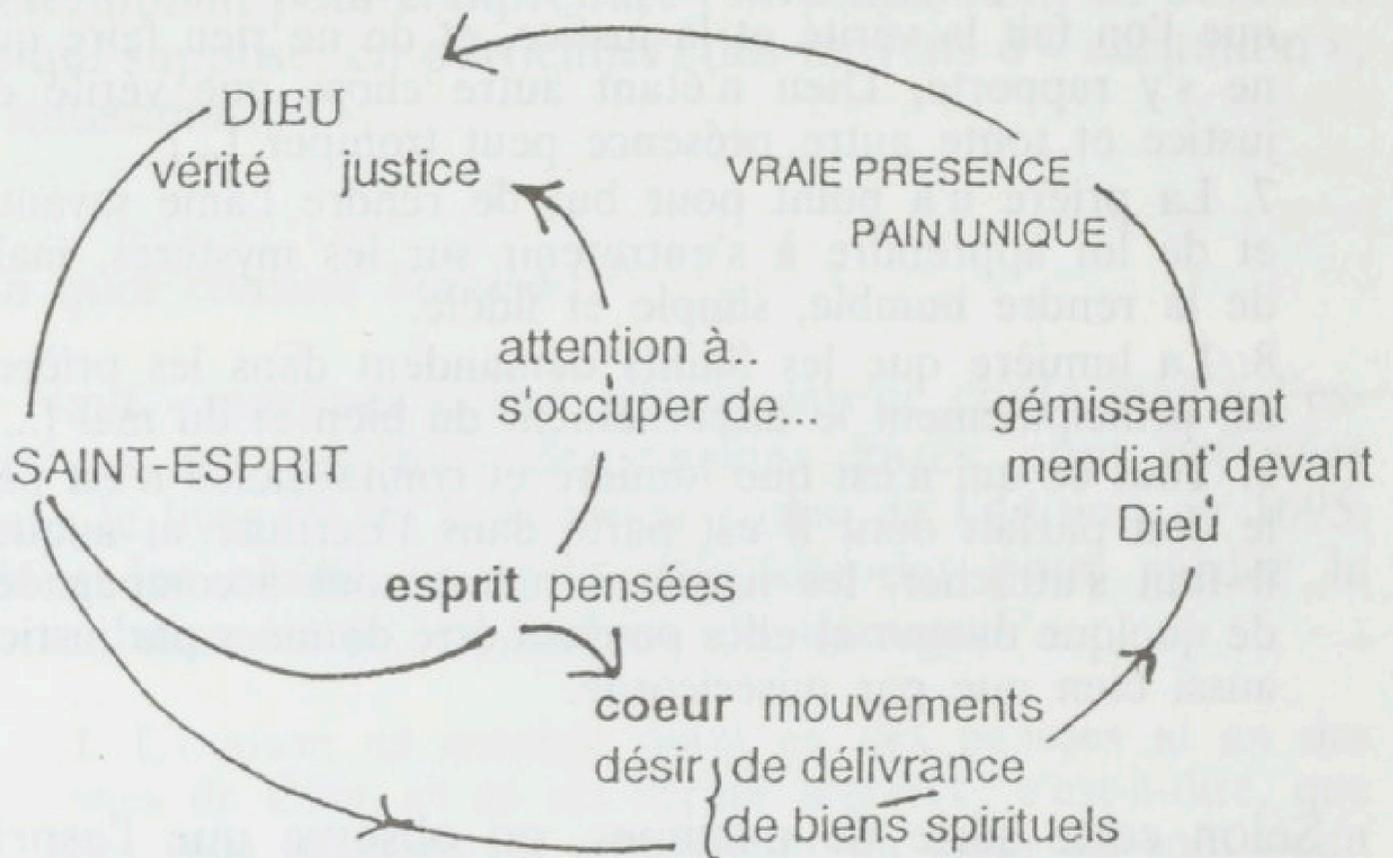
Nicole n'oppose pas les pensées et les mouvements du cœur. Au contraire, la possibilité d'oraison semble venir de leur non-séparation : non-séparation entre « l'attention » et le « désir » qui inspire le « gémissement du cœur ».

L'homme en prière se trouve situé comme « un mendiant devant Dieu », dans cette aspiration vers le bien véritable (« pain de l'âme », « vraie présence de Dieu », « vérité et justice »).

Nicole se situe dans une perspective très augustinienne pour déterminer en quoi consiste « l'essence de la prière chrétienne ».

C'est la charité qui gémit, dit saint Augustin, c'est la charité qui prie. Celui qui nous la donne ne saurait lui fermer ses oreilles. *Caritas ipsa gemit, ipsa orat, contra hanc aures claudere non novit qui dedit illam (in Joan. Epist. 1.6).*

L'ensemble du processus, qui correspond au mouvement intérieur de l'oraison, peut se représenter comme suit :



La prière ne saurait exister que sur l'axe d'un désir :

[...] Si vous cessez de désirer, vous commencez de vous taire, et si la charité demeure toujours en vous, vous priez toujours ; mais aussi, si vous ne désirez jamais, vous ne priez jamais, et vous êtes dans un silence perpétuel à l'égard de Dieu [...] *Taceris si amare destiteris. Frigus caritatis silentium cordis est* <sup>15</sup>.

Ce ne sont pas nos paroles, soit prononcées, soit conçues que Dieu entend ; c'est la disposition de notre cœur : *Praeparationem cordis eorum audivit auris tua* <sup>16</sup>.

Et que faut-il demander à Dieu dans la prière, sinon Dieu lui-même, puisque c'est Dieu seul qu'il faut aimer.

15. *Traité de la prière*, p. 15-16.

16. *Id.*, p. 16.

Qu'est-ce que demander Dieu à Dieu ? C'est demander de lui être uni. C'est demander de posséder sa justice, ou plutôt que sa justice nous possède <sup>17</sup>...

### *Du cœur et de l'esprit*

Si, pour Nicole, le cœur a un rôle essentiel en tant qu'il dispose de l'esprit, les pensées n'en sont pas moins nécessaires, même si « elles ne sont que des moyens pour exciter en nous la véritable prière, qui consiste dans le désir du cœur <sup>18</sup> ». Encore faut-il que ce soit de « bonnes pensées <sup>19</sup> ». L'auteur se rapporte ici encore à saint Augustin, pour inviter à « *ruminer*, c'est-à-dire, repasser dans son esprit les vérités que l'on a apprises ou par la lecture, ou de la bouche des prédicateurs <sup>20</sup>.

### *Des formules au mouvement de la prière*

A propos des pensées dont les fidèles peuvent faire bon usage, Nicole évoque le problème des « actes » ;

17. *Id.*, deuxième partie, livre II, p. 63.

18. P. NICOLE, *Traité de la prière, op. cit.*, seconde partie, c. 5, p. 296. Dans l'excellente analyse qu'il fait de l'usage du mot « cœur », chez Bossuet, Jacques Le Brun rappelle que « le XVII<sup>e</sup> siècle hérite du Moyen Âge une conception affective de la théologie spirituelle et un vocabulaire qui donne au cœur une place de choix dans la vie spirituelle. Mais, rançon de son succès, ce vocabulaire devient imprécis. [...] En résumé, le XVII<sup>e</sup> siècle fait du cœur l'élément central de la personnalité ; tout ce qui ne relève pas de la pure intelligence est de son domaine et il enveloppe même des éléments intellectuels : c'est qu'au début du siècle encore, la division de la vie psychologique se fait moins entre l'intelligence et la sensibilité que sur la ligne de la volonté ». Cependant, au cours du siècle, de plus en plus, « une anthropologie où sensibilité s'oppose à intelligence tend à réduire le cœur à la sensibilité et à l'opposer purement et simplement à l'esprit ». *In La Spiritualité de Bossuet*, Paris, Klincksieck, 1972, c. 5, p. 200-212.

19. *Id.* Tout le chapitre VI est consacré à « l'utilité des bonnes pensées pour la prière ».

20. *Id.*, p. 298. Nicole s'appuie notamment sur le commentaire de saint Augustin sur le psaume 140.

d'une part, reprenant l'argumentation développée par Arnauld dans son livre *De la fréquente communion* (Paris, 1643), il met en garde contre l'abus des actes de contrition et d'amour de Dieu, qui pourraient laisser penser que leur seule récitation suffit à inscrire le sujet dans le mouvement, l'inclination du cœur qu'ils sont censés exprimer (2<sup>e</sup> partie, livre I, c. 5) ; d'autre part, il en montre l'utilité (livre IV, c. 11) :

Il est clair, dit-il, que ces actes sont de saintes pensées, et qu'ils ne nous proposent pas seulement des objets qu'il est bon de considérer, mais aussi l'image des mouvements et des dispositions où nous devons être en les regardant <sup>21</sup>.

D'ailleurs, la pratique de ces actes a été continuelle dans l'Église. En effet,

le livre des psaumes ne contient autre chose que des modèles d'actes de contrition, de reconnaissance, d'humilité, de crainte, d'espérance, de confiance, d'admiration. [...] Et qu'est-ce que l'Église fait en nous obligeant d'en réciter certaines parties aux diverses heures de la journée, sinon de nous obliger à faire ces mêmes actes d'amour <sup>22</sup> ?

A partir d'une formule psalmique précise, le processus est ainsi analysé :

Celui qui a dit à Dieu avec l'Église : *Heureux ceux qui se conservent purs dans la voie*, doit concevoir deux choses : l'image de ce bonheur, l'image du désir que nous devons en avoir. Car l'un et l'autre est marqué par ce mot heureux, qui représente l'élanement de l'âme vers ce bonheur qu'elle désire posséder. Il est vrai que, par la force de cette parole, l'élanement n'est que conçu, mais on prétend que le cœur secondera cette pensée par le mouvement de l'esprit de Dieu, et en le récitant on sollicite et on presse la volonté de Dieu de le former <sup>23</sup>.

21. *Traité de la prière*, c. 11, p. 330-331.

22. *Id.*, p. 332-333.

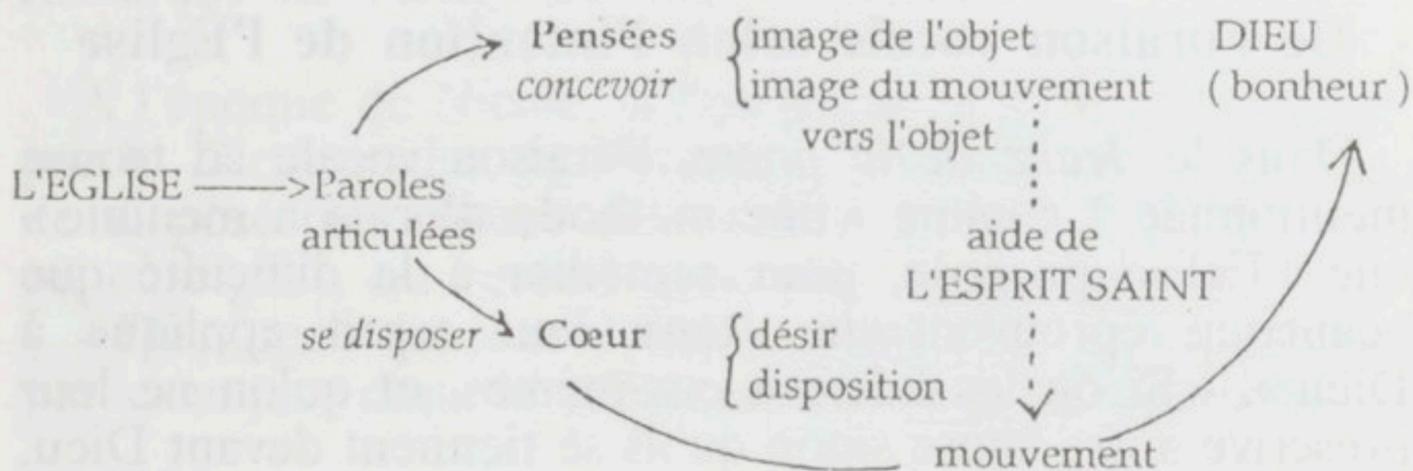
23. *Id.*, p. 333.

Ce texte appelle plusieurs remarques. L'énoncé adressé à Dieu par l'homme en prière est transmis par l'Église. La parole psalmique articulée agit au niveau de la pensée par l'esprit humain et au niveau du cœur par l'intermédiaire de l'Esprit de Dieu. On ne peut en rester aux paroles, ni même à l'idée de mouvement qu'elles inspirent. La prière selon l'intention de l'Église, depuis les Apôtres et les Pères, n'est complète que dans ce mouvement lui-même, cet « élancement » de l'âme vers ce bonheur auquel elle aspire.

Cependant, il semble bien que le déclencheur de ce mouvement soit, très précisément, la « récitation », ici, l'articulation (intérieure ou extérieure) des paroles, qui « sollicite », « presse » la volonté de Dieu. Autrement dit, la composante volontariste qui, selon nos observations précédentes, vient du cœur, paraît correspondre dans ce texte à une volonté d'abandon et de confiance à l'impulsion de l'Esprit Saint.

On peut transcrire l'ensemble du processus de la manière suivante :

Le relais par l'image, qui joue à deux niveaux, est indispensable à la fois pour désigner l'objet et pour entraîner le mouvement vers l'objet.



### *Les dangers de l'illusion*

Dans l'articulation entre le rôle de l'esprit et celui du cœur, Nicole met en garde contre « les illusions qui naissent de ce que l'on confond les pensées de l'esprit avec les mouvements du cœur<sup>24</sup> ». Ainsi, il peut arriver qu'en accomplissant chaque jour plusieurs heures de prière mentale, on ne fasse jamais de véritables prières.

On n'aime pas Dieu, on n'aime pas la dévotion ; mais on s'aime comme dévot, comme spirituel, comme avancé dans les voies de Dieu. Ce personnage nous plaît. On aime à se regarder dans cet état<sup>25</sup>.

Ainsi risque-t-on de « prendre de bonnes pensées pour de bons mouvements ». C'est pourquoi, tout acte de prière nécessite, pour notre auteur, l'exercice d'un sage discernement, d'une certaine méfiance envers soi-même, en même temps qu'un réel abandon à l'action de l'Esprit Saint. Nicole tempère le plus souvent ses recommandations pleines de lucidité, par beaucoup d'humanité et de bon sens. Confiance en l'homme et défiance sont à exercer avec une juste mesure.

### **De l'oraison vocale selon l'intention de l'Église**

Dans le *Traité de la prière*, l'oraison vocale se trouve mentionnée<sup>26</sup> comme « une méthode d'oraison mentale » que l'Église propose, pour remédier à la difficulté que beaucoup éprouvent de « tenir leur esprit appliqué à Dieu ». « Si on les laisse à eux-mêmes, et qu'on ne leur prescrive autre chose sinon qu'ils se tiennent devant Dieu, ce ne sera qu'une instabilité perpétuelle, qu'un cercle et

24. Seconde partie, livre I, c. 3, p. 17. C'est le titre même du chapitre.

25. *Id.*, p. 22-23.

26. Dès le livre I de la première partie (c. 2).

un mélange confus de pensées vagabondes, qu'un ennui languissant, et enfin qu'une pure perte de temps<sup>27</sup>. »

Première partie,  
livre I, c. 2

L'Église a décidé de cette question<sup>28</sup> par la pratique des **oraisons vocales**, qui est la tradition Apostolique et qui n'est pourtant dans le fond qu'une **méthode d'oraison mentale**, par laquelle l'Église fournit à ses enfants de **saintes pensées** toutes formées et des **images des saints mouvements** pour les faire passer de leur esprit dans leur cœur.

Deuxième partie,  
livre IV, c. 2

Pour montrer que l'oraison mentale est conforme à l'esprit des Pères, il suffit « de faire réflexion sur ce qu'on appelle **oraison vocale**, dont les principales sont contenues dans la Liturgie et dans l'Office de l'Église. Car il est aisé de reconnaître que tout cela n'est qu'une **méthode** et même la plus facile de toutes pour pratiquer l'oraison mentale, puisque l'Église nous y fournit et les **pensées des vérités** que nous devons considérer et les **mots** qui les expriment, et **l'idée même des mouvements** que nous devons exciter en nous<sup>29</sup>.

*Remarque sur l'usage du mot « méthode »<sup>30</sup>*

A l'époque de Nicole, si l'on prend la définition donnée par le Dictionnaire de Furetière, une méthode est « l'art de disposer les choses de manière qu'on les puisse faire ou enseigner, ou retenir avec plus de facilité ».

« Disposer » est sans doute le terme clé. On le retrouve, par exemple, dans la présentation de cette opération de

27. Première partie, livre I, c. 2, p. 13.

28. Il s'agit de la difficulté évoquée ci-dessus.

29. *Traité*, deuxième partie, livre IV, c. 2, p. 260-261. C'est nous qui soulignons certains termes.

30. Une interprétation erronée de ce terme a pu conduire le mouvement liturgique moderne à lire ces passages avec critiques et railleries.

l'esprit que l'on appelle « ordonner », dans *La Logique ou l'Art de penser*<sup>31</sup> :

Action de l'esprit par laquelle il dispose diverses idées, divers jugements, divers raisonnements, en la manière la plus propre pour faire connaître le sujet. C'est ce qu'on appelle encore *méthode*.

Dans la première partie de son traité (livre I), Nicole observe que l'Église nous fournit elle-même les prières vocales « dans une certaine disposition ». « Elle nous en prescrit l'ordre aussi bien que la substance<sup>32</sup> [...] »

Certes, Nicole n'ignore pas qu'il existe d'autres « méthodes d'oraison mentale », sous forme d'un certain nombre d'exercices autorisés par les Pères, comme la retraite intérieure, la méditation, la lecture de l'Écriture et les livres de piété ; ce sont, dit-il, « des moyens de s'occuper utilement devant Dieu et d'arrêter la mobilité de son esprit ». Mais la diversité des méthodes peut apporter de la confusion à l'esprit et « c'est un second appui de se fixer à quelqu'une, afin que l'esprit n'ait pas à délibérer sur le choix qu'il en doit faire<sup>33</sup> ».

Une certaine souplesse est préconisée dès la première partie du traité (livre I, c. 2) :

La première règle de toutes ces méthodes (d'oraison mentale) est de ne s'y astreindre point et de ne s'en servir qu'autant qu'elles servent à arrêter la mobilité de l'esprit, ou encore, la première règle de ces méthodes est qu'il y a des gens qui n'ont point besoin de méthode<sup>34</sup>.

Si l'on doit éviter de faire de la méthode le seul objectif, ou encore, le moyen de donner à ses propres pensées priorité sur celles que peut inspirer le Saint-

31. A. ARNAUD et P. NICOLE, *La Logique ou l'Art de penser*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, 1683, reproduite par Flammarion en 1970 (introduction de Louis Marin), p. 59.

32. *Traité de la prière*, op. cit., première partie, p. 15.

33. *Id.*, p. 14-15.

34. *Id.*, c. 2, p. 7.

Esprit, l'Église pratique, cependant, « la plus précise et la plus particulière de toutes les méthodes, en fournissant aux fidèles des paroles et des pensées, sur les objets auxquels elle désire qu'ils s'appliquent et l'idée des mouvements qu'ils doivent tâcher d'exciter en eux<sup>35</sup> ». Ainsi introduit-elle en profondeur à l'esprit de la prière authentiquement chrétienne. Ces éléments, d'ailleurs, sont d'origine divine : le Notre Père, les Psaumes ...

### *L'Église comme corps priant*

Nicole souligne qu'il faut prier « au nom de Jésus Christ ». En effet, il ne s'agit pas seulement de se présenter à Dieu comme unis au Christ, en nous couvrant de sa justice et de ses mérites, mais aussi, « en esprit d'union avec tout son corps ».

Car Dieu ne nous sauve pas et ne reçoit pas nos prières séparément. Il ne les reçoit que comme jointes à celles de tous les autres fidèles, comme faisant partie de l'Église et de ce gémissement de la colombe, auquel il accorde toutes les grâces qu'il accorde à chaque membre en particulier [...].

C'est aussi pour cette raison que l'Église prie toujours en commun ; ces prières communes marquant que nous prions comme membres d'un même corps et en union avec ce corps. C'est par cette raison qu'elle a toujours préféré les prières publiques aux prières particulières, parce que cette union des fidèles dans un même corps y est plus expressément marquée<sup>36</sup>.

Ce passage met en évidence le fait que la prière confiée par l'Église n'a pas seulement pour fonction de définir un ordre et un contenu (une référence à des objets), mais également, d'assurer une mise en relation avec d'autres chrétiens, soit directement et physiquement, dans une assemblée de prière, soit indirectement, à travers les

35. *Id.*, deuxième partie, livre IV, c. 2, p. 266.

36. *Id.*, première partie, livre III, c. 9, p. 309.

objets de foi qu'elle propose dans ses formules et ses contenus. On pourrait dire, en esprit de communion. Nicole dit : « en esprit d'union. »

Cette perspective très ecclésiologique permet d'enrichir encore la compréhension de la portée du mot « méthode » utilisé par Nicole à propos de l'oraison vocale, comme nous l'avons examiné précédemment.

Pour tenter de résumer en d'autres termes, à l'aide d'un vocabulaire technique contemporain, le raisonnement que Nicole développe en faveur de la prière publique, donc vocale, de l'Église, nous dirions que *l'aspect sémantique de la prière ne peut être dissocié de son aspect dialogique (de mise en relation), en fait, du dispositif illocutoire qu'elle met en place. Il semble, d'ailleurs, que cet aspect dialogique englobe, en quelque sorte, l'aspect sémantique, même si ce dernier demeure somme toute prééminent.*

#### *L'oraison vocale selon l'intention de l'Église*

Que propose l'Église dans ses prières ? Tout d'abord, de « bonnes pensées », qui sont de deux sortes : « Les unes consistent dans l'idée de certaines vérités et de certains objets saints ; les autres dans l'idée des mouvements avec lesquels nous devons regarder ces vérités et ces objets <sup>37</sup>. » Mais, plus encore,

(l'Église) veut que notre cœur soit touché des mêmes mouvements dont elle peint l'image dans notre esprit ; que nous admirions Dieu quand nous concevons l'idée de l'admiration ; que nous le craignons quand les paroles qu'elle nous met dans la bouche expriment des mouvements de crainte ; que nous gémissions quand elles nous marquent des gémissements ; que nous nous réjouissons quand elles nous marquent une sainte joie et que nous nous transformions dans tous les saints mouvements, et toutes les passions divines que le Saint Esprit a exprimées dans les psaumes et dans les autres prières de l'Église <sup>38</sup>.

37. *Traité de la prière*, p. 262.

38. *Id.*, p. 263.

C'est l'avis que saint Augustin donnait expressément à son peuple et qui est unanimement cité par tous les auteurs spirituels du XVII<sup>e</sup> siècle. Nicole s'y réfère en poursuivant par cette citation :

Priez, leur disait-il, quand le prophète prie dans les psaumes. Gémissiez avec lui, quand il gémit. Réjouissez-vous avec lui quand il exprime de la joie. Espérez quand il espère. Craignez quand il craint. Car tout ce qui est écrit dans ce livre divin est un miroir pour nous qui nous marque ce que nous devons faire. *Si orat psalmus, orate, si gemit, gemite, si gratulatur, gaudete. Si sperat, sperate, si timet, timete. Omnia enim qua hic conscripta speculum nostrum sunt*<sup>39</sup>.

Dans la même perspective, Nicole cite Cassien dans sa dixième Conférence : ceux qui chantent des psaumes doivent exciter en eux toutes les affections qui y sont exprimées et chanter comme si c'était eux-mêmes qui les eussent composées. Ainsi, une « oraison vocale faite selon l'intention de l'Église doit comprendre ces trois choses » :

La prononciation des paroles que l'Église prescrit.

La pensée exprimée dans les paroles, par laquelle on conçoit les idées et les mouvements qu'elles signifient.

Les mouvements du cœur qui répondent à ces pensées<sup>40</sup>.

Les paroles ont pour but d'exciter les pensées et les pensées ont pour but d'exciter les mouvements, avec cette différence, néanmoins, que les paroles excitent nécessairement les pensées, alors que les pensées n'excitent pas nécessairement les mouvements qui dépendent du Saint-Esprit.

Comment s'opère l'aide de l'Esprit ? Comment se trouve déclenchée la réponse du cœur ? Reprenons les diverses composantes pour en comprendre l'articulation dans cette situation.

39. *Id.*, p. 263-264.

40. *Id.*, livre IV, c. 1, p. 264.

*Importance des pensées et rôle des paroles prononcées*

Le rôle des paroles prononcées dans les temps réglés pour la prière est, selon saint Augustin,

de nous avertir nous-mêmes par les paroles que nous prononçons dans ces prières, de tenir nos esprits attentifs à l'objet de nos désirs, de peur que si nous n'avons soin de renouveler de temps en temps ces désirs ils ne viennent à se refroidir, et enfin à s'éteindre tout à fait <sup>41</sup>.

Ce ne sont donc pas des paroles répétées par simple observance sans que le cœur y soit impliqué :

Augustin veut, ou que ce soit l'affection qui forme ces paroles, ou que l'affection suive les paroles afin de s'enflammer davantage. *Verba affectus orantis vel praecedendo format, vel consequendo attendit ut crescat* <sup>42</sup>.

La *prononciation des paroles* paraît, selon ce même texte, jouer un rôle incitateur extrêmement actif dans la mise en correspondance du désir de l'homme qui prie avec l'objet souverain de ce désir, à savoir, Dieu et les vérités divines. Ainsi, l'expression vocale des paroles renforce et active, semble-t-il, les émotions et les désirs contenus en image dans les pensées que ces paroles suscitent. L'*actio dicendi* joue, par conséquent, sur les mouvements du cœur et en vient, de la sorte, à figurer et à porter le « désir du désir », éloignant par là même la prière de toute dérive magique.

Pour comprendre ce mode d'« activation <sup>43</sup> » par l'*actio pronuntiandi*, il peut être intéressant de se référer aux conceptions pédagogiques de Port-Royal, où l'enseignement oral est en grande faveur.

41. *Traité de la prière*, p. 272-273. *Epist.* 121, cité par Nicole en français seulement.

42. *Id.*, p. 273. Le Dictionnaire de Furetière donne pour le mot « affection » la définition suivante : « Passion de l'âme qui nous fait vouloir du bien à quelqu'un ou nous plaire à quelque chose. »

43. Ce n'est évidemment pas un terme employé par Nicole.

Au moment où naissent et se développent les Petites Écoles, l'usage est d'apprendre à lire dans les livres latins, le latin étant considéré comme la matrice de la langue française. Certains pédagogues contestent ce type d'apprentissage et, parmi les éducateurs de Port-Royal, Thomas Guyot préconise de se servir de ce que les enfants savent déjà, c'est-à-dire le français. Car les choses étant connues et les mots souvent entendus, il n'y aurait guère de difficulté à mémoriser et donc à apprendre à lire rapidement. Quant à l'apprentissage du latin, il faut commencer à le faire entendre aux enfants avant qu'ils le parlent ou l'écrivent et il n'y a point d'autre moyen de le leur faire entendre que la traduction. Principalement, la traduction de vive voix. En effet,

les paroles ont une double signification, l'une naturelle, et l'autre artificielle ; car comme les paroles sont les signes volontaires des choses ou des idées de l'esprit, elles sont aussi des signes naturels des mouvements du cœur. [...]

La traduction vivante conserve mieux cette signification des mouvements du cœur ; car la voix a été donnée aux hommes, non seulement pour faire connaître les choses ou les idées qu'ils ont des choses, mais aussi pour faire connaître les diverses affections de leur cœur<sup>44</sup>.

Ainsi, pour faire entendre cette signification naturelle des mouvements de l'âme qui accompagne la signification artificielle des pensées, il faut qu'un maître anime la leçon qu'il donne à ses écoliers du ton de la voix et de l'action de son geste, en la leur lisant premièrement en français, puis en latin avec toutes les inflexions et les accents qui lui sont propres ; car ils la comprendront et la retiendront bien plutôt, parce qu'ils en seront plus vivement touchés<sup>45</sup> ;

L'auteur complète son argumentation en se référant au travail de l'orateur ou de l'acteur, qui nous « fait bien

---

44. Thomas GUYOT, *Billets que Cicéron a écrits à son ami Attique*, Paris, 1668, Préface, in *L'Éducation à Port-Royal* ; extraits précédés d'une introduction par Félix CADET, Paris, 1887, p. 195. Voir aussi, Frédéric DELFORGE, *Les Petites Écoles de Port-Royal, 1637-1660*, Paris, 1985, p. 288 sv.

45. *Id.*, p. 196.

mieux comprendre le sujet d'une pièce qu'une simple lecture, parce que, joignant sa voix et son action aux choses, il en fait passer bien plus vivement les idées dans l'esprit et les mouvements dans le cœur ».

### L'implication du sujet dans la prière

1. Quelle est la nature de la relation mentale entre le représentant (image) et le représenté (objet, mouvement) ?

2. Où et comment s'opère l'implication du sujet pensant (capable de représentation) dans le mouvement (vers l'objet) qu'il se représente, à tel point qu'il devient lui-même sujet de ce mouvement ?

Le système d'analyse du langage proposé par *La Logique ou l'Art de penser* d'Antoine Arnauld et de Pierre Nicole apporte maints éléments de réponse.

#### *L'articulation entre les mots et les idées*

La *Logique*<sup>46</sup> pose, en particulier, le principe du lien nécessaire entre les mots et les idées. A travers ce lien se joue l'articulation du langage et de la pensée. Comme le note Louis Marin, dans l'important ouvrage qu'il consacre à la logique de Port-Royal<sup>47</sup> :

Certes les mots, les signes sont les revêtements extérieurs des idées, mais ce revêtement est dans son extériorité même la condition de la pensée, parce que la pensée est essentiellement communication, discours à quelqu'un.

« Au terme de ce circuit, ajoute Louis Marin, la fiction opératoire de la pensée comme conscience de soi indépendante peut alors se transformer en exercice réel de

46. Cf. le texte qui précède la première partie, *op. cit.*, p. 60.

47. *La Logique du discours, sur la Logique de Port-Royal et les Pensées de Pascal*, Paris, Ed. de Minuit, 1975, p. 44. L'auteur se réfère à la *Logique*, *op. cit.*, p. 60. Le passage est éclairant pour penser l'articulation entre oraison mentale et prière vocale.

la pensée solitaire ; mais, dans ce détour, elle aura acquis [...] sa différence constituante, ou, pour parler le langage des logiciens, son extériorité, son *signe*. Dès lors, penser seul, c'est encore parler à soi-même comme à un autre soi<sup>48</sup>. »

### *L'usage des idées « accessoires »*

La notion « d'idée accessoire » apporte, dans la *Logique*, un complément à la compréhension du rapport de signification entre les mots et les idées.

Les mots signifient souvent plus qu'il ne semble et, lorsqu'on en veut expliquer la signification, on ne représente pas toute l'impression qu'ils font dans l'esprit. [...] Il arrive qu'un mot, outre l'idée principale que l'on regarde comme la signification propre de ce mot, excite plusieurs idées qu'on peut appeler « accessoires ».

[...] (Celles-ci peuvent être) excitées par le ton de la voix, par l'air du visage, par les gestes et par les autres signes naturels qui attachent à nos paroles infinité d'idées, qui en diversifient, changent, diminuent, augmentent la signification, en y joignant l'image des mouvements, des jugements, et des opinions de celui qui parle.

[...] le ton signifiant souvent autant que les paroles mêmes. Il y a voix pour instruire, voix pour flatter, voix pour reprendre<sup>49</sup>...

Quelquefois, ces idées « accessoires » sont attachées aux mots mêmes, « parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent » (ainsi, par exemple, des expressions douces, injurieuses, modestes, etc.).

On voit dans ces textes l'importance accordée, d'une part, aux indices comportementaux, comme éléments de la rhétorique du discours et, d'autre part, à la valeur d'usage qui associe aux sons (des mots prononcés ou écrits) les idées.

48. L. MARIN, *op. cit.*, p. 46.

49. *Logique*, *op. cit.*, c. 14, p. 130.

*De l'image au mouvement, ou la dimension rhétorique*

Dans la *Critique du discours*, Louis Marin observe que :

les mots s'effacent devant les idées qu'ils communiquent, mais, parce que ces mots sont pris dans l'acte de parole, dans l'opération matérielle productrice du sujet parlant à un autre, signes naturels, ils ouvrent, dans la ligne même du discours, une autre dimension, celle du rhétorique<sup>50</sup>.

La question de savoir comment l'image d'une émotion peut simultanément induire un mouvement et transmettre une information, « articule la dimension rhétorique par l'opposition de la représentation et de la force, de la vérité et du mouvement, du *docere et du movere*<sup>51</sup> ». L. Marin distingue *l'image d'une vérité* qui est une *représentation* de celle d'un *mouvement* qui est une « *présentation* ». Par la première, l'âme reçoit une idée dont elle s'instruit. Par la seconde, « s'imprime en elle une figure par laquelle elle est fascinée, qui la met en mouvement, l'émeut dans le mouvement même que la figure rend visible. Émetteur et récepteur du message poétique sont alors pris par le mouvement même des signifiants<sup>52</sup> ».

Le discours, dans sa dimension rhétorique, ne se borne pas à représenter invisiblement les choses et à permettre que les choses, dans leur représentation, se substituent aux énoncés verbaux, mais :

à les exprimer en sorte qu'on en porte dans l'esprit des auditeurs une image vive et lumineuse qui ne présente pas seulement les choses toutes nues, mais aussi les mouvements avec lesquels on les conçoit<sup>53</sup>.

Ces mouvements constituent la manière du discours qui en enseigne non seulement le contenu mais l'exercice.

50. Louis MARIN, *op. cit.*, p. 319.

51. *Id.*, p. 322.

52. *Id.*, p. 323.

53. *Logique, op. cit.*, p. 339 ; et L. MARIN, *op. cit.*, p. 353.

Il faut alors, souligne L. Marin, recourir au principe du désir « sous sa double forme, concupiscence et grâce ». En effet, la vérité chrétienne ne peut être acquise en l'homme par l'entendement seulement, mais doit s'apprendre d'abord par un mouvement de la volonté, par un désir, par une sainte concupiscence. Ces mouvements qui s'impriment dans l'âme la préparent à l'acte de foi, à l'assentiment au vrai, qui n'est pas spéculatif, mais, affaire de comportement et d'action, conversion existentielle<sup>54</sup>.

C'est en ce sens que l'on peut, semble-t-il, comprendre la prière véritablement comme « exercice spirituel », « application à Dieu et aux choses du ciel »<sup>55</sup>, implication dans le mouvement qui fait passer du pouvoir d'attention au pouvoir de goûter la présence divine, élanement du cœur par l'action de l'Esprit Saint<sup>56</sup>.

#### *Mouvement de la prière et discernement*

Dans la situation de l'oraison vocale, on peut penser que le sujet de l'énonciation des paroles, s'il s'agit de prière commune, induit ses propres mouvements dans l'âme des autres, en quelque sorte, par contagion ; mais les paroles auxquelles ces mouvements sont associés, lui sont données ou inspirées par l'Église.

Dans le cas de l'oraison mentale, le mouvement de la volonté du sujet, d'une certaine façon, s'auto-anime, s'auto-émeut. D'où la nécessité de laisser, dans son discours, parler le seul sujet de la Vérité, c'est-à-dire Dieu dans les paroles qu'il a transmises à l'homme.

Le texte de la *Logique* comporte une mise en garde contre « les faux jugements et les mauvais raisonnements », qui ont souvent pour origine les illusions de l'amour-propre<sup>57</sup>. En ce qui concerne la manière de dire les

54. Cf. *Critique du discours*, p. 358.

55. P. NICOLE, *Traité de la prière*, op. cit., seconde partie, p. 272.

56. *Id.*, p. 254-255. Cf. les neuf Maximes rapportées ci-dessus.

57. *Logique*, troisième partie, c. 20.

choses, les auteurs soulignent, d'ailleurs, que « *l'air du discours entre ordinairement dans l'esprit avant les raisons* <sup>58</sup> ». C'est pourquoi, comme le constate Louis Marin, « la rhétorique de Port-Royal ne peut consister qu'en la dépossession du moi de son propre discours où se configure nécessairement le désir dans le sujet de l'énonciation et dans la position d'un autre sujet de discours, un sujet qui est l'Autre et qui parle dans le discours des hommes <sup>59</sup> » ; à condition que ceux-ci ne l'obscurcissent pas en laissant apparaître en lui les figures de la concupiscence où ils croient reconnaître leur visage.

Cette invitation au discernement et à la défiance envers l'amour propre, marque de nombreux passages du *Traité de la prière* de Pierre Nicole, même lorsque cette prière prend son inspiration dans les paroles divines et dans l'office de l'Église. Cette orientation morale du discours révèle chez Nicole, en même temps que son application à la vigilance chrétienne, l'importance qu'il accorde à la prononciation, comme opérateur de l'articulation entre les pensées et les mouvements du cœur, mais aussi, comme instance de vérification de la qualité de l'oraison et des dispositions du sujet de la prière.

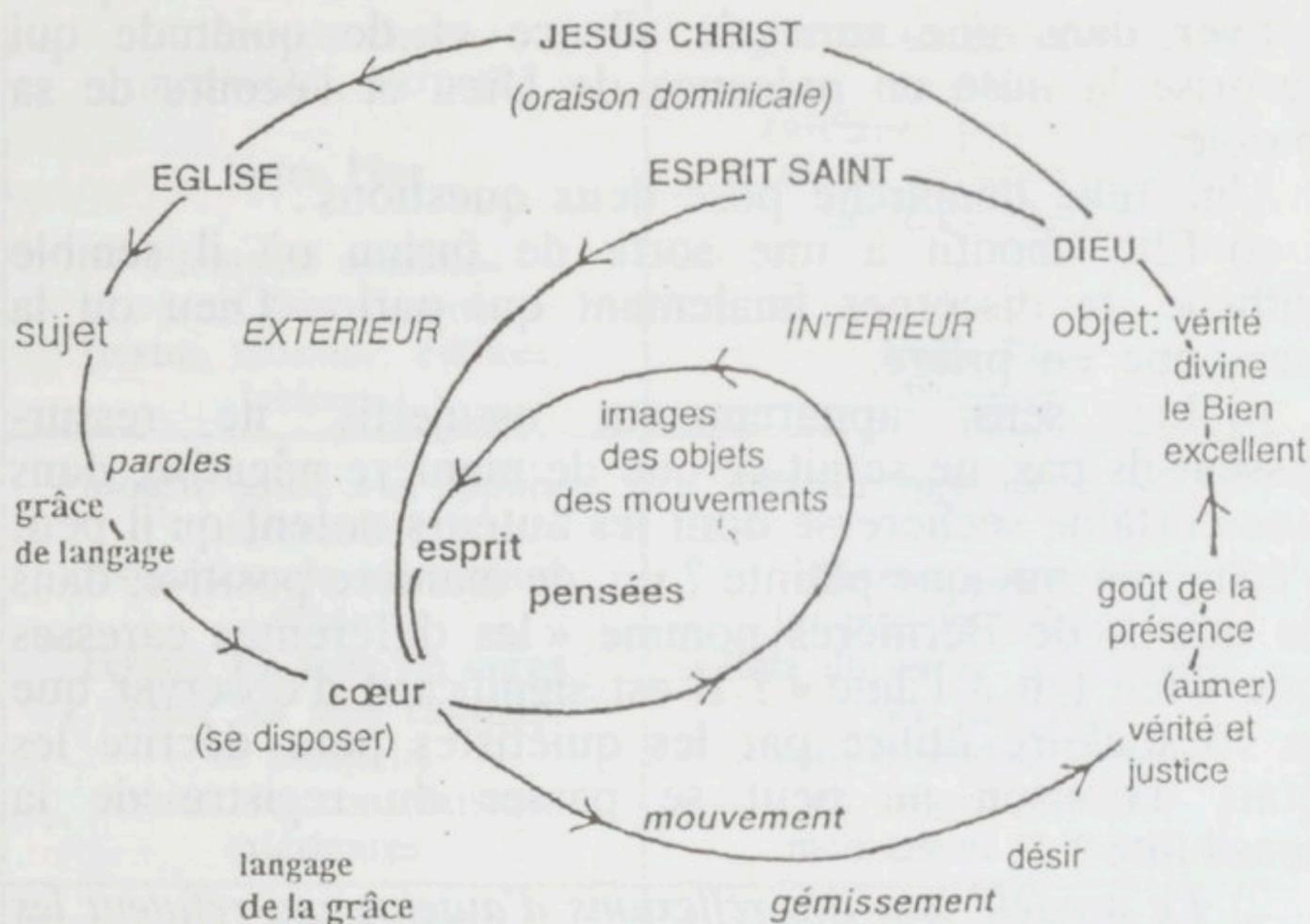
Le schéma suivant récapitule la pensée de Nicole sur la prière. Il correspond à une représentation spatiale plutôt que plane, où les ellipses peuvent être considérées comme en mouvement constant, quasi vibratoire.

---

58. *Id.*, p. 352.

59. L. MARIN, *op. cit.*, p. 359.

Le mouvement de la prière selon Pierre Nicole



### La prière dans son rapport au traitement de la sensibilité

Si nous essayons de situer le « modèle génératif » de la prière que Pierre Nicole met en évidence dans son traité, par rapport aux perspectives d'auteurs appartenant au courant quiétiste<sup>60</sup>, on peut observer deux schémas quasiment inverses pour décrire les étapes de la prière.

60. Par exemple, en France, Jean de Bernières, Mectilde de Bar, Mme Guyon. Comme le remarque J. Le Brun: « Le terme (de « quiétiste ») nous oriente vers une conception et une pratique régulière de l'oraison de « repos » ou de « quiétude », bien connues dans l'histoire de la spiritualité. » Cependant, « nous ne pouvons citer aucune œuvre où se rencontre expressément, liée en un ensemble cohérent, la prétendue doctrine quiétiste, et nous ne trouvons personne à mettre derrière le portrait du « parfait quiétiste » [...], moins que tous Mme Guyon ou Fénelon ». In « Le Quiétisme entre la modernité et l'archaïsme », *Studies in the History of Christian Thought*, t. 28, 1983, p. 86-87.

1) *Le modèle issu des écrits de tendance quiétiste* se présente comme un chemin conduisant de l'extérieur vers l'intérieur, moyennant la « fermeture des sens », pour arriver dans une zone de silence et de quiétude qui favorise la mise en présence de Dieu et l'écoute de sa parole.

Une telle démarche pose deux questions :

a) Elle aboutit à une sorte de fusion où il semble difficile de discerner finalement qui parle : Dieu ou la personne en prière.

b) Les sens, apparemment assujettis, ne ressurgissent-ils pas, ne serait-ce que de manière négative, dans une certaine sécheresse dont les auteurs notent qu'il peut s'échapper quelque plainte ? ou, de manière positive, dans ce que J. de Bernières nomme « les différentes caresses que Dieu fait à l'âme » ? Il est significatif d'observer que le vocabulaire utilisé par les quiétistes pour décrire les états d'oraison ne peut se passer du registre de la sensibilité <sup>61</sup>.

2) *Le modèle issu des réflexions d'auteurs qui réfutent les tendances quiétistes* (en particulier, P. Nicole) ne cherche pas l'assujettissement des sens, mais vise plutôt à les « disposer » selon ces mouvements que la Tradition inspire à l'Église et aux croyants (*si orat psalmus orate, si gemit, gemite, si gratulatur, gaudete...*). La parole de Dieu est avant tout celle que nous livrent les Écritures proclamées, relues et commentées dans l'Église, dans l'assemblée des fidèles, dans les communautés religieuses. Elle nous précède. Quelque chose est à recevoir de l'extérieur, à interioriser et exterioriser de nouveau pour attester le travail intérieur de la Parole et continuer à la transmettre. *Ce second modèle inscrit comme une vibration permanente entre extérieur et intérieur. Plus dynamique et ouvert, il intègre au processus une conversion des sens.*

Certes, le premier modèle couvre en fait une réalité plus active qu'il n'y paraît et le second demande un effort de régulation plus grand. L'un et l'autre annoncent, vis-

61. Pour Bernières, plus particulièrement la vue, pour Mectilde, l'ouïe, pour Mme Guyon, le goût et la perception olfactive.

## MODELE DE LA PRIERE

<p>COURANT QUIÉTISTE</p> <p>Introduction méditation, lectures</p> <p><b>Notre Père</b></p> <p>Eléments sensibles pour fixer l'esprit (textes, musique, édifices, tableaux)</p>	<p>COURANT ANTIQUIÉTISTE</p> <p>Régler toutes les oraisons sur la prière enseignée par le Christ et sur le sentiment général de toute l'Eglise</p> <p><b>Notre Père</b> Psaumes</p>
<p><b>Mourir</b> à soi, aux appuis, au sensible abstraction de toute chose créée</p> <p><b>Fermer les yeux du corps</b> <b>Tenir les sens captifs</b> et assujettis refuser les consolations extérieures</p>	<p><b>Devenir sujet de la prière</b></p> <p><b>Réciter, prononcer</b> les paroles transmises <b>Rôle du corps</b> : articulation des paroles voix, attitudes, gestes, en accord avec le <b>mouvement du cœur</b></p>
<p><b>Un acte de foi</b> <b>met en présence de Dieu</b></p> <p>Foi nue, sans image, sans raisonnement <b>sans considération</b> <b>des choses distinctes</b></p>	<p><b>se nourrir de vérités distinctes</b></p> <p>récitation de psaumes répétition de quelques versets <b>garde en présence de Dieu</b></p>
<p>Opération de <b>volonté nue,</b> <b>simple,</b> <b>universelle, toute spirituelle</b> (Bernières) volonté en <i>silence</i> (Mectilde) recueillir nos sens au-dedans ouvrir les yeux de l'âme (Mme Guyon)</p>	<p>Esprit Saint → <b>paroles articulées</b></p> <p><i>pensées</i> image de l'objet image de mouvement <i>cœur</i></p>
<p>Laisser <b>reposer</b> l'âme, avalant ce qu'elle a goûté (Mme Guyon) ; exciter la volonté par l'affection</p> <p><b>silence</b> intérieur où <b>Dieu parle</b> <b>goût</b> de la présence de Dieu <i>quiétude, repos.</i></p>	<p><b>mouvement</b> <b>gémissement</b>      <b>attention</b> à Dieu vers Dieu <b>véritablement présent</b></p> <p><i>vérité et justice</i></p>

à-vis de la manifestation vocale, des positions assez différentes. En effet, une démarche orientée vers le silence et la quiétude, à travers une fermeture des sens, ne saurait, *a priori*, s'intéresser à la production vocale ; sinon dans les premières séquences qui servent d'amorce et d'introduction à la prière, ou encore, en ultimes séquences où la voix ressurgit pour la louange, comme nous l'avons montré à partir du commentaire de Madame Guyon sur le Cantique<sup>62</sup>. La place, même modeste, que les auteurs de tendance quiétiste font à la prière vocale, est d'un grand intérêt. Elle confirme, en effet, certains aspects qui seront utilisés par les tenants d'autres tendances, pour convaincre de l'importance de la prière publique, qui, suivant l'expression de Jacques-Joseph Duguet « est la source de presque toutes les grâces que reçoit l'Église, quand elle est pure, fervente, humble, soutenue par une grande foi et une vive espérance<sup>63</sup> ».

Monique BRULIN

62. Voir notre thèse de doctorat, *op. cit.*, chapitre IV, p. 147-149.

63. J.-J. DUGUET, *Traité sur les dispositions pour offrir les saints Mystères et pour y participer avec fruit*. Lettre du 24 janvier 1705 adressée au chanoine rémois Baudouin. On peut remarquer, en outre, que la plupart des auteurs spirituels de cette époque mentionnent des *formes intermédiaires* entre le silence et la manifestation vocale verbale de la prière : aspirations, cris intérieurs, soupirs, larmes, gémissement, jubilation, qui, par leur nature plus frontalière semblent des indicateurs privilégiés pour analyser le processus de franchissement de l'intérieur vers l'extérieur et inversement. Nous avons étudié ce processus de franchissement dans notre article « Gémissement, soupir, chez les auteurs spirituels et les musiciens du XVII<sup>e</sup> siècle en France », *LMD* 187, 1991, p. 47-73.